

RAPPORT ANNUEL 2021-2022



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2021-2022 s'annonçait difficile. En effet, l'arrivée à échéance de plusieurs enveloppes budgétaires et la confirmation d'un octroi de subvention 2021 inférieur à celui de 2018 obligeaient l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent à réduire les investissements en aménagement et à prioriser les travaux de remise en production des peuplements vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

Sous l'impulsion de la Table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, les partenaires de l'Agence ont mis l'épaule à la roue en enclenchant une série de démarches ayant pour but d'informer le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, des effets et des conséquences de l'épidémie de la TBE dans la région. Il faut le dire, la TBE fait des dommages importants dans la partie est du territoire, et selon les relevés aériens de la direction de la protection des forêts, l'épidémie prend de l'expansion dans la partie ouest du Bas-Saint-Laurent. Cette situation préoccupe grandement le conseil d'administration de l'Agence, car cela engendre des besoins de remise en production plus importants que ceux anticipés. À ce titre, les superficies vulnérables à la TBE nécessitant un reboisement après récolte dépassent celles pouvant être reboisées étant donné la disponibilité des plants forestiers.

Par ailleurs, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concluait en mars 2022 une entente avec le gouvernement fédéral dans le cadre du programme d'aide de mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et du programme 2 milliards d'arbres. Cette entente a permis de financer du reboisement réalisé en 2021 dans un contexte de perturbation naturelle comme c'est le cas avec l'épidémie de la TBE. Cette aide additionnelle est majeure, car elle répond à des besoins urgents.

L'Agence termine son année financière 2021-2022 avec des investissements en aménagement de 11,9 M\$. Ces investissements proviennent du PAMVFP, de l'octroi d'une subvention 2021, du Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC), du programme 2 milliards d'arbres et des contributions de l'industrie. Ils ont permis de remettre en production des peuplements vulnérables à la TBE, de mettre en terre une plus grande quantité de plants forestiers, de récolter un volume appréciable de bois, tout en maintenant un niveau non négligeable de travaux d'éclaircie commerciale et de jardinage d'érablière.

Parallèlement au dossier de la TBE, l'Agence a travaillé avec les partenaires pour produire un plan d'action sur la mobilisation des producteurs forestiers à la récolte de bois. Le plan, qui s'inscrit dans la Stratégie nationale de production de bois, vise à augmenter le niveau de récolte en forêt privée. Pour atteindre cette cible, des ressources financières additionnelles seront nécessaires.

En terminant, au cours de la dernière année, les services forestiers de l'Agence ont commencé les travaux préliminaires de révision du plan de protection et de mise en valeur (PPMV). Ils ont, entre autres, procédé à l'analyse et à la comparaison des données du 5^e inventaire écoforestier et de celles de la carte dendrométrique Lidar, l'objectif étant de déterminer les meilleures options pour établir le portrait forestier de la région, de décrire l'évolution du couvert forestier du territoire privé et de mettre à jour la stratégie sylvicole.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région. J'en profite aussi pour féliciter tous les producteurs forestiers, qui par leur implication, prennent part au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent.



Richard Lafond, président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
 - | Monsieur Pierre Sirois du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Luc Lavoie du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Fernand St-Laurent du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Mathieu Ouellet du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
 - | Monsieur Jean-Pierre Bélanger maire de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier;
 - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation des bois :
 - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
 - | Monsieur Daniel Lévesque de la Scierie Saint-Fabien inc.;
- | Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) :
 - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Pierre Pettigrew de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à huit reprises en séance régulière.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
 - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
 - | l'entente de gestion avec le MFFP, les enveloppes budgétaires et les assouplissements normatifs régionaux;
 - | l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
 - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
 - | les orientations sur la récolte de bois, les travaux sylvicoles et les superficies forestières enregistrées;
 - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et les révisions budgétaires en cours d'année;
 - | le remplacement d'administrateurs;
 - | le document de promotion de l'aménagement forestier;
 - | le soutien à la protection des autres ressources;
 - | la Stratégie nationale de production de bois, le plan d'action sur la mobilisation des producteurs forestiers à la récolte de bois et la révision ciblée du régime forestier;
 - | la progression des superficies affectées par l'épidémie de la TBE;
 - | le programme d'arrosage contre la TBE et la collaboration de l'Agence avec la SOPFIM;
 - | l'adoption des modifications du règlement intérieur;
 - | la suspension du concours du Mérite forestier;
 - | l'analyse des soumissions des auditeurs comptables;
 - | l'analyse des bilans :
 - | des travaux réalisés;
 - | de la mobilisation des bois;
 - | du Fonds d'appui au rayonnement des régions - Éclaircie commerciale de plantations;
 - | de la vérification opérationnelle;
 - | des activités des services multiresources;
 - | du comité éthique;
 - | des dispositifs d'évaluation de la défoliation de la TBE dans les jeunes peuplements résineux.

De plus, en tant que partenaires de l'Agence, leur contribution à la gestion de celle-ci est estimée à 10 200 \$.

LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 5 022 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant 452 715 hectares de superficie forestière enregistrée. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 774 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 226 au volet individuel et 1 564 au volet regroupé.

Comparativement à l'année dernière, on observe une augmentation de 61 producteurs forestiers impliqués en aménagement et une augmentation de 7 796 hectares au niveau de la superficie enregistrée. Malgré cette récente augmentation, la tendance concernant les superficies forestières enregistrées est à la baisse depuis 2012. L'Agence a mis en place une campagne de promotion visant à faire connaître les mesures de soutien aux propriétaires forestiers notamment les programmes d'aide financière et les mesures fiscales. L'Agence souhaite que cette campagne suscite chez les propriétaires forestiers un intérêt à obtenir leur certificat de producteur forestier et à aménager leurs boisés.

LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. En 2021 - 2022, l'Agence a traité 20 dossiers desquels 14 dossiers ont été jugés significatifs et 6 non significatifs.

D'autre part, les dispositions règlementaires des MRC et des municipalités en vigueur sur le territoire de l'Agence n'entraînent généralement pas de contraintes significatives pour la sylviculture et pour la récolte de bois. Bien qu'il puisse y avoir des exceptions à cette situation, la réglementation est favorable à l'aménagement des forêts privées et à la récolte de bois.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée tandis que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les dégagements de plantation, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour les autres travaux.

Pour l'exercice 2021-2022, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier est de 11 916 620 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 85,0 % et 15,0 %. L'investissement en aménagement est supérieur à l'exercice précédent de 647 264 \$, soit 5,7 % d'augmentation.

Étant donné le contexte de la pandémie de la COVID-19, des ajustements pour les mesures sanitaires et la variation du carburant ont été ajoutés aux taux d'investissement en forêt privée. Un montant de 302 142 \$ a été versé aux Conseillers forestiers pour ces mesures.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2021-2022

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 578,4	1 548 939 \$	279,7	281 614 \$	1 858,1	1 830 553 \$	1 523,9
06	Reboisement (ha) *	1 490,5	1 652 694 \$	317,9	351 421 \$	1 808,4	2 004 115 \$	1 853,2
06	Regarni (ha) *	39,7	27 472 \$	3,2	2 210 \$	42,9	29 682 \$	19,0
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 224,2	2 427 161 \$	190,1	385 990 \$	1 414,3	2 813 151 \$	1 390,0
08	Éclaircies précom. et dégagement régénération nat. (ha)	82,4	135 400 \$	9,9	13 364 \$	92,3	148 764 \$	141,2
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	2 063,2	2 663 255 \$	402,8	487 434 \$	2 466,0	3 150 689 \$	1 408,8
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	1 237,3	684 895 \$	24,8	10 395 \$	1 262,1	695 290 \$	928,0
09	Coupe mobilisation bois manuelle (ha)	197,8	54 395 \$	39,3	10 808 \$	237,1	65 203 \$	94,9
09	Coupe mobilisation bois mécanisée (ha)	1 760,3	484 087 \$	558,3	153 522 \$	2 318,6	637 609 \$	1 945,4
09	Martelage (ha)	1 247,4	205 616 \$	209,7	33 806 \$	1 457,1	239 422 \$	917,2
09	Mesures sanitaires		249 465 \$		52 677 \$		302 142 \$	
SOUS-TOTAL (ha)		10 921,2	10 133 379 \$	2 035,7	1 783 241 \$	12 956,9	11 916 620 \$	10 221,6
	Plans d'aménagement forestier (ha) **	38 202,6	- \$	10 420,0	- \$	48 622,6	- \$	49 860,0
TOTAL			10 133 379 \$		1 783 241 \$		11 916 620 \$	
Exercice précédent			9 811 458 \$		1 457 898 \$		11 269 356 \$	

* Soit 3 331 400 plants en reboisement et 42 900 plants en regarni

** Soit 999 plans d'aménagement forestier

LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence.

Pour l'exercice 2021-2022, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 98,3 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. On constate que cet indice demeure excellent et relativement stable au cours des dernières années.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de dossiers déposés	8 207	7 287	7 449
Dossiers vérifiés	551	539	511
Ratio des dossiers vérifiés	6,7%	7,4%	6,9%
Dossiers problématiques vérifiés	2,6%	2,2%	3,1%
Indice de gestion des dollars investis par l'Agence	98,2%	98,9%	98,3%

L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins cinq critères. Chaque critère comporte son mode d'évaluation et sa pondération.

Le résultat minimum visé pour chaque Conseiller forestier est de 95 points. Lorsqu'un Conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est normalement assujéti à un plan de redressement. Pour l'année 2021-2022, le résultat global est de 99,3 points. De plus, tous les Conseillers obtiennent un pointage supérieur à 95. Cet excellent résultat est le fruit du travail de l'Agence et des Conseillers forestiers. En effet, des changements dans les équipes techniques au cours des dernières années occasionnent des ajustements à divers niveaux. L'Agence communique avec les Conseillers forestiers dans une optique d'accompagnement, en formulant des recommandations ou des avertissements spécifiques pour divers éléments à ajuster, améliorer ou rectifier en lien avec des dossiers vérifiés. L'Agence réalise aussi des assistances techniques au cours desquelles de nombreux sujets sont discutés directement sur le terrain.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
La vérification des prescriptions et des traitements sylvicoles (86 points)	85,5	86,0	86,0
Le suivi des plantations (5 points)	4,6	4,8	5,0
Le respect de la programmation (4 points)	3,7	2,1	3,9
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	4,6	4,6	4,4
GLOBAL	98,4	97,5	99,3

LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Depuis plus de quinze ans, l'Agence a mis en place des mesures d'efficacité pour s'assurer que les fonds qu'elle administre permettent l'aménagement d'une plus grande quantité de superficies forestières. Cette approche appelée " *amélioration de l'efficacité* " s'est traduite par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les objectifs du PAMVFP visent à mobiliser davantage de bois en provenance de la forêt privée. Les orientations de l'Agence relatives à l'amélioration de l'efficacité sont en lien direct avec les objectifs de la mobilisation des bois. L'Agence a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficacité. La compilation de l'investissement en aménagement présentée ci-bas regroupe les travaux d'une façon différente de celle présentée au tableau de la page 4.

L'ajout de l'enveloppe 2 milliards d'arbres (2GA-2021) a eu un effet important sur les revenus, sur la quantité de travaux comptabilisés en 2021-2022 et sur les résultats de l'utilisation des fonds administrés par l'Agence. De façon générale, on constate le maintien des activités reliées à la régénération naturelle et aux coupes partielles.

En bref, la répartition des dépenses totales de l'Agence en 2021-2022 est relativement stable avec 93,2 % pour l'investissement en aménagement et 6,8 % pour les autres charges. La proportion d'aide technique a augmenté légèrement, se situant à 35,9 %, principalement en raison de la hausse de réalisation de coupes totales régénérées, dont l'aide financière est seulement pour la technique.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement est en hausse de 10,0 %, en bonne partie en regard de l'augmentation des coûts des travaux de remise en production. Les travaux reliés au reboisement représentent 62,7 % de l'investissement comparativement à 60,2 % en 2020-2021.

Les travaux reliés à la régénération naturelle et les travaux de coupes partielles (éclaircie commerciale, jardinage d'érablière et coupe progressive) sont stables avec respectivement 5,1 % et 28,7 % de l'investissement.

L'investissement en éclaircie précommerciale diminue à 1 %, la priorité ayant été donnée à la remise en production en début de saison. Le coût des mesures sanitaires a été quelque peu inférieur comparativement à l'an dernier.

La répartition des fonds utilisés				
	2020-2021		2021-2022	
Total des charges	100,0%	12 147 462 \$	100,0%	12 782 521 \$
Investissement en aménagement	92,8%	11 269 356 \$	93,2%	11 916 620 \$
Activités internes de l'Agence	7,2%	878 106 \$	6,8%	865 901 \$
Activités internes de l'Agence	7,2%	878 106 \$	6,8%	865 901 \$
Coordination de l'Agence	2,8%	342 505 \$	2,6%	329 759 \$
Vérification opérationnelle	2,6%	320 665 \$	2,2%	280 661 \$
PPMV et études	0,6%	65 738 \$	0,8%	92 954 \$
Transfert de connaissances	0,1%	10 448 \$	0,0%	4 214 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,1%	138 750 \$	1,2%	158 313 \$
Investissement en aménagement	100,0%	11 269 356 \$	100,0%	11 916 620 \$
Ventilation - technique	33,8%	3 812 580 \$	35,9%	4 276 317 \$
- exécution	63,1%	7 112 969 \$	61,6%	7 338 161 \$
- mesures sanitaires	3,1%	343 807 \$	2,5%	302 142 \$
Investissement en aménagement par activité	100,0%	11 269 356 \$	100,0%	11 916 620 \$
Travaux reliés au reboisement	60,2%	6 791 285 \$	62,7%	7 475 156 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	5,1%	571 631 \$	5,1%	603 063 \$
Coupes partielles	28,6%	3 227 949 \$	28,7%	3 420 073 \$
Éclaircie précommerciale	3,0%	334 684 \$	1,0%	116 186 \$
Mesures sanitaires	3,1%	343 807 \$	2,5%	302 142 \$

LE PLAN D'ACTION

Pour l'année 2021-2022, l'entente de gestion signée avec le MFFP comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent, fixé à 1 313 000 m³, sur la base de l'année civile. Le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2021, compilé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, est de 1 384 600 m³, soit 105 % de la cible. En cumulant les volumes livrés des quatre dernières années, la cible est atteinte à 98 %. Cela témoigne du dynamisme et de l'implication de l'ensemble des acteurs jouant un rôle dans le marché du bois au Bas-Saint-Laurent.

Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le volume de bois généré par les activités de récolte des programmes de mise en valeur gérés par l'Agence est estimé à 704 306 m³. Ce volume est en hausse par rapport à l'an dernier étant donné la confirmation de l'enveloppe 2 milliards d'arbres qui a permis la facturation d'une plus grande quantité de travaux sylvicoles.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats 2020-2021	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	% comparé à la cible
1 Investissement en aménagement	11 269 356 \$	9 709 316 \$	11 916 620 \$	22,7%
Quantité d'hectares réalisés	5001	4377	6283	43,5%
2 Coupe totale	2675	2934	3704	26,2%
Coupe partielle	2326	1443	2579	78,7%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	536 361	527 039	704 306	33,6%
4 % de superficie en CT mécanisée	92%	96%	92%	-4%
% de superficie en CP mécanisée	45%	48%	61%	13%
5 Superficies martelées/superficies éclaircies	57%	64%	56%	-8%
6 \$/ha indicateur	1 358 \$	1 292 \$	1 217 \$	-5,8%

1. Les investissements en aménagement sont supérieurs à la cible étant donné l'ajout de l'enveloppe 2 milliards d'arbres en fin de saison. Le transfert des travaux admissibles dans cette enveloppe a permis d'accepter d'autres travaux dans le PAMVFP, dont une bonne part en travaux de récolte de bois.
2. La réalisation des coupes totales à l'intérieur du PAMVFP permet à l'Agence de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement là où c'est nécessaire, séquences sylvicoles conformes au normatif en vigueur, etc.).
3. Le volume généré par les activités du PAMVFP a contribué significativement à la réalisation de l'objectif de récolte 2021-2022.
4. La mécanisation des travaux de récolte en coupe totale est relativement stable autour de 92 %, tandis que la proportion mécanisée pour les travaux de coupe partielle augmente à plus de 60 %.
5. La proportion des superficies martelées est inférieure à la cible, mais semblable à celle de l'année dernière.
6. L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport des investissements totaux sur la somme des superficies de travaux indicateurs. Ces travaux sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, des coupes partielles, des coupes totales ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. La diminution du ratio investissements par hectare indicateur s'explique principalement par l'augmentation des superficies de récolte.

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Ces articles visent à informer et sensibiliser les producteurs forestiers sur différents sujets d'intérêt relativement à l'état de la forêt privée ou aux programmes d'aide gouvernementale. Un premier article s'attardait aux situations de mauvaises pratiques forestières et les conséquences qu'elles peuvent entraîner autant pour le propriétaire en cause que pour un éventuel acquéreur. Un deuxième article décrivait la progression des défoliations causées par la TBE, l'effet des dommages cumulatifs sur les peuplements forestiers dans la région et les superficies protégées par les pulvérisations contre la TBE.

AUTRES IMPLICATIONS

Depuis plusieurs années, l'Agence soutient la mission de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) en l'hébergeant gratuitement à même ses locaux. L'AFBL est un organisme régional à but non lucratif qui œuvre à l'éducation et à la sensibilisation forestière tant auprès des jeunes que de la population en générale en offrant des activités qui démontrent l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable.

En 2021-2022, la reprise des animations scolaires a permis aux naturalistes de l'Association de retrouver les élèves dans leurs classes, sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent. C'est 2 835 jeunes du primaire et du secondaire qui ont vécu un des onze ateliers élaborés par l'AFBL. En mai, mois de l'arbre et des forêts, l'Association a coordonné la distribution de 24 000 plants d'arbres aux municipalités et aux écoles. Elle a aussi organisé une conférence sur les produits forestiers non ligneux. Des activités familiales aux Jardins de Métis et des randonnées thématiques en forêt ont rempli l'été en plus des animations dans les camps de jour des municipalités.

De nouveaux ateliers éducatifs en forêt seront offerts aux écoles dès l'automne 2022 ainsi que l'activité « Promenons-nous dans les bois ». Cette activité est une invitation à découvrir, sous forme de rallye en plein air, la musique de la forêt, ponctuée de prestations musicales par des musiciens de la relève, en collaboration avec les Concerts aux îles du Bic.



Vison

LES SERVICES MULTIRESSOURCES

Parmi les objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées figurent l'amélioration des connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence sur le plan de la mise en valeur des forêts privées, mais aussi sur le plan de la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire, etc.). Les services multiresources de l'Agence continuent d'acquérir des connaissances sur les autres ressources du milieu forestier en vue d'en assurer la protection lorsque des éléments probants le justifient. Pour l'exercice 2021-2022, nous avons remplacé un biologiste en cours de saison. L'équipe multiresources s'est donc concentré sur le projet d'ententes de conservation volontaire de milieux humides et le suivi des ententes de conservation pour les sites caractérisés en 2017.

Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Depuis plusieurs années, les services multiresources de l'Agence réalisent des inventaires en vue de conclure des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires forestiers. Ces ententes prennent la forme d'un engagement moral du propriétaire à conserver des milieux humides qui, dans certains cas, peuvent abriter des espèces particulières, rares ou menacées. Pour l'exercice 2021-2022, 10 milieux humides totalisant 228 hectares ont fait l'objet d'un projet de conservation volontaire et pour lesquelles 21 ententes de conservation ont été conclues. Les services multiresources ont aussi effectué le suivi des ententes de 2017 avec 18 propriétaires de 8 milieux humides totalisant 113 hectares. Ces activités bénéficient de la collaboration financière de la Fondation de la faune du Québec et d'Habitat faunique Canada. Depuis 2000, plus de 710 propriétaires ont conclu une entente de conservation volontaire de milieux sensibles pour près de 5 325 hectares.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Les services multiresources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence, dont l'élaboration par les MRC des plans régionaux sur les milieux humides et hydriques de même que la mise en œuvre d'un réseau de corridors écologiques dans l'axe Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier. Également, en conformité avec le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée, 36,5 hectares de travaux d'amélioration de l'habitat du cerf ont reçu une bonification d'une valeur de 7 300 \$. Ces travaux sont financés par l'Agence et la Fondation de la faune du Québec. De plus, les services multiresources appuient et s'impliquent dans différents projets menés par des partenaires (CNC, HNBSL, CREBSL) et des institutions d'enseignement.



Tourbière ouverte (Saint-Octave-de-Métis)

DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

Les volumes achetés par l'industrie en forêt privée sont assujettis à la contribution de l'Agence et ils n'incluent pas le volume de bois de chauffage évalué à 145 000 m³. En 2021-2022, le volume total déclaré par l'industrie pour le territoire de l'Agence a augmenté de 21,9% par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la possibilité forestière est respectée à l'échelle du territoire pour les quatre groupes d'essences. Par contre, à l'échelle des MRC, le volume déclaré pour le groupe « SEPM » semble dépasser dans quelques cas la possibilité forestière. Toutefois, en considérant que le volume déclaré englobe la plupart des volumes issus des grandes propriétés privées et que la possibilité forestière de ces territoires n'est pas incluse dans le tableau ici-bas, la possibilité forestière est aussi respectée à l'échelle des MRC. D'autre part, il est probable que la récolte dépasse la possibilité forestière au cours des prochaines années en raison de l'épidémie de TBE qui sévit. Ce contexte pourrait entraîner une récupération accrue ce qui justifierait un éventuel dépassement.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC										
Exercice 2021-2022 (Unité de mesure - mètre cube solide)										
	Matapédia	Matanie	Mitis	Rimouski Neigette	Basques	Rivière-du- Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité 2018-2022
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	287 181	93 647	100 400	62 743	79 725	52 944	165 560	42 769	884 969	934 000
Autres résineux	356	40	908	2 230	929	1 951	6 951	813	14 178	187 000
Feuillus mous	58 127	13 725	45 691	28 744	35 685	27 395	62 428	35 167	306 962	420 000
Feuillus durs	14 824	4 527	17 696	14 746	9 677	5 955	44 816	3 417	115 658	404 000
TOTAL	360 488	111 939	164 695	108 463	126 016	88 245	279 755	82 166	1 321 767	1 945 000
Exercice précédent	213 924	73 338	131 004	127 191	103 931	93 330	238 933	103 007	1 084 658	
ÉCART	146 564	38 601	33 691	(18 728)	22 085	(5 085)	40 822	(20 841)	237 109	

Malgré une année de mise en marché ponctuée de nombreux imprévus, on constate un niveau de volume transigé supérieur à celui de 2018 et 2019. Sur une période de 5 ans, les volumes par essence et totaux demeurent aussi inférieurs à la possibilité forestière cumulée.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années (mètre cube solide)							
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	699 702	834 291	811 321	676 690	884 969	3 906 973	4 495 000
Autres résineux	22 558	12 309	18 065	24 016	14 178	91 126	950 000
Feuillus mous	280 653	314 660	355 446	276 318	306 962	1 534 039	2 285 000
Feuillus durs	107 590	120 909	124 392	107 635	115 658	576 184	1 975 000
Total	1 110 503	1 282 169	1 309 224	1 084 659	1 321 767	6 108 322	9 705 000

Liste des industriels ayant contribué au financement		
de l'Agence au cours de l'exercice 2022		
I Bardeaux Lajoie inc. (Les)	I Clermond Hamel Itée	I Matériaux Blanchet inc.
I Bégin et Bégin inc.	I Copeaux de la Vallée inc. (Les)	I Mobilier Rustique inc.
I Bois Cargault inc.	I Damabois inc.	I Multi Cèdre Itée.
I Bois CFM inc.	I Domtar	I Scierie Arbotek inc.
I Bois Daaquam inc.	I Entreprises Sappi Canada inc.	I Scierie du Lac
I Bois de sciage Lafontaine inc.	I Groupe Lebel (2004) inc.	I Scierie Serdam inc.
I Bois d'œuvre Cédrico inc.	I Groupe NBG inc.	I Scierie St-Fabien inc.
I Bois Marsoui GDS inc.	I Groupe Savoie inc.	I Stella-Jones inc.
I Bois Poulin inc.	I Industrie Maibec inc.	I Uniboard Canada inc.
I Carrier et Bégin inc.	I Lulumco inc.	

L'ÉTAT DES RÉSULTATS

EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec est le principal bailleur de fonds et il a contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 11 554 731 \$. Ce montant regroupe le budget régulier, l'octroi d'une subvention 2021, les démarches de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone et le programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021). Certains de ces programmes font l'objet d'entente entre les gouvernements fédéral et provincial.

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide acheté en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 321 767 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut aussi souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 42 800 \$ et des revenus d'intérêts et divers de 48 304 \$.

Le revenu total est de 12 967 602 \$. Ce dernier a augmenté de 893 246 \$ soit 7,4 % de plus que l'exercice précédent. Le programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021) a compensé, pour un montant de 658 722 \$, la variation de revenus des autres enveloppes budgétaires. De plus, les contributions de l'industrie ont augmenté de 237 109 \$ soit 21,9 % pour l'exercice concerné. Ces deux éléments expliquent l'essentiel de l'augmentation des revenus.

Un montant de 11 920 834 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement et pour le transfert de connaissances. Il représente 93,2 % des charges de l'Agence. L'aide financière aux propriétaires affiche une augmentation de 641 030 \$ soit 5,7 %

Des montants de 329 759 \$ et 280 661 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. Le solde de l'enveloppe a été utilisé pour les services multiressources, le PPMV-3^e génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires menés par l'Agence.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 682 985 \$ comparativement à 497 904 \$ pour l'exercice précédent.



Kalmia à feuilles étroites

L'ÉTAT DES RÉSULTATS				
REVENUS	AU 31 MARS 2021		AU 31 MARS 2022	
Contributions gouvernementales du Québec				
Budget Régulier - aménagement	58,1%	7 037 600 \$	54,3%	7 037 600 \$
Octroi d'une subvention 2018	19,4%	2 348 334 \$		
Octroi d'une subvention 2021			11,7%	1 512 000 \$
Plan d'action sur les changements climatiques	8,1%	973 000 \$		
Fonds d'appui au rayonnement des régions (éclaircie commerciale)	0,7%	83 333 \$		
Démarches de mobilisation des propriétaires pour la récolte de bois			0,1%	13 099 \$
Contributions gouvernementales du Canada				
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	3,8%	453 742 \$	4,2%	538 811 \$
Programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021)			18,9%	2 453 221 \$
Total des contributions gouvernementales	90,2%	10 896 009 \$	89,2%	11 554 731 \$
Autres revenus				
Contributions des industries - aménagement	9,0%	1 084 658 \$	10,2%	1 321 767 \$
Fondation de la faune du Québec (FFQ) - multiresources	0,2%	24 600 \$	0,3%	42 800 \$
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec	0,2%	21 500 \$		
Revenus d'intérêts	0,4%	43 506 \$	0,3%	43 991 \$
Revenus divers	0,0%	4 083 \$	0,0%	4 313 \$
Total des autres revenus	9,8%	1 178 347 \$	10,8%	1 412 871 \$
TOTAL DES REVENUS	100,0%	12 074 356 \$	100,0%	12 967 602 \$
CHARGES				
Aide financière - aménagement				
Aide financière - Volet Regroupé	80,8%	9 811 458 \$	79,2%	10 133 379 \$
Aide financière - Volet Individuel	12,0%	1 457 898 \$	14,0%	1 783 241 \$
Total aide financière - aménagement	92,8%	11 269 356 \$	93,2%	11 916 620 \$
Aide financière - autres				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,1%	10 448 \$	0,0%	4 214 \$
Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent				
Total aide financière - autres	0,1%	10 448 \$	0,0%	4 214 \$
Grand total aide financière aux propriétaires	92,9%	11 279 804 \$	93,2%	11 920 834 \$
Autres dépenses				
PPMV - 2 ^e génération	0,2%	19 119 \$	0,0%	520 \$
PPMV - 3 ^e génération			0,2%	22 317 \$
Partage en réseau de l'information	0,1%	9 978 \$	0,2%	27 476 \$
Comité éthique	0,1%	7 633 \$	0,1%	8 189 \$
Inventaires de				
défoliation de plantation	0,1%	6 613 \$	0,1%	7 643 \$
défoliation de jeunes peuplements naturels	0,1%	6 916 \$	0,1%	8 525 \$
défoliation de peuplements issus d'EPC			0,1%	15 884 \$
Support à la SOPFIM	0,0%	1 729 \$	0,0%	179 \$
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,1%	13 750 \$	0,0%	2 221 \$
Services multiresources	1,1%	138 750 \$	1,2%	158 313 \$
Vérification opérationnelle	2,6%	320 665 \$	2,2%	280 661 \$
Coordination de l'Agence	2,7%	342 505 \$	2,6%	329 759 \$
Total des autres dépenses	7,1%	867 658 \$	6,8%	861 687 \$
TOTAL DES CHARGES	100,0%	12 147 462 \$	100,0%	12 782 521 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(73 106) \$		185 081 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		571 010 \$		497 904 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(73 106) \$		185 081 \$
SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE		497 904 \$		682 985 \$

LES EMPLOYÉS

À VOTRE SERVICE

I Les services administratifs :

- I Marc-André Lechasseur, ing.f., directeur général;
- I Diane Gagnon, BAA , contrôleur financier;
- I Josée Méthot, technicienne en administration.

I Les services forestiers :

- I Martin Lepage, ing.f., directeur des services forestiers;
- I Bruno Lavoie, administrateur de données;
- I Frédéric Morneau, technicien forestier;
- I Fabien Brisson, technicien forestier.

I Les services multiresources :

- I Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
- I Nolwenn Dubois-Dommanget, biologiste.



Petite buse

LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

par l'Agence pour la livraison du PAMVFP dans les unités d'aménagement

<p>▮ Coopérative forestière Haut Plan Vert 99, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Téléphone: : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109 Courriel : chpv@chpv.coop</p>	<p>Taché, Transcontinentale Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Monts et Vallée</p>
<p>▮ Groupement forestier de Témiscouata inc. 232, rue Bellevue, Auclair (Québec) G0L 1A0 Téléphone: : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Est-du-Lac Témiscouata</p>
<p>340, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0 Téléphone: : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Transcontinentale</p>
<p>▮ Groupement forestier Grand-Portage inc. 1004, route des Roches, Saint-Antonin (Québec) G5L 2J0 Téléphone: : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458 Courriel : info@gfgp.ca</p>	<p>Taché Kamouraska</p>
<p>▮ Groupement forestier Métis-Neigette inc. 220, avenue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Téléphone: : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330 Courriel : reception@gfmetisneigette.ca</p>	<p>Métis Neigette</p>
<p>▮ Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc. 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone: : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775 Courriel : coflapoc@globetrotter.net</p>	<p>Kamouraska</p>
<p>▮ Société d'exploitation des ressources des Basques inc. 379, rue Principale, Saint-Mathieu-de-Rioux (Québec) G0L 3T0 Téléphone: : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608 Courriel : info@serbasques.com</p>	<p>Basques</p>
<p>▮ Société d'exploitation des ressources des Monts inc. 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Téléphone: : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098 Courriel : info@serdesmonts.ca</p>	<p>Monts</p>
<p>▮ Société d'exploitation des ressources de la Vallée, Coopérative de solidarité 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0 Téléphone: : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681 Courriel : info@servallee.com</p>	<p>Vallée</p>

L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE BOISÉ PRIVÉ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



570-L, rue Saint-Germain Est, Bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 1G4
Téléphone : 418-721-0202
Télécopieur : 418-721-0225
Site Web : agence-bsl.qc.ca